

PLAN « 5000 LICENCES »

De quoi s'agit-il ?

Une aide d'un montant maximum de **100 €** pour le financement du coût d'une inscription (licence + cotisation) dans un club.

Objectifs

- Aider les familles de condition modeste à financer l'accès à une pratique sportive.
- Contribuer à la relance du secteur sportif très fragilisé par la crise COVID.
- Encourager le sport chez les jeunes pour promouvoir la citoyenneté et leur bien-être.

Condition

- Jeunes de moins de 21 ans ayant des parents bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Pièces à fournir

- Attestation CAF de moins de 3 mois,
- Justificatif d'identité de son enfant (carte nationale d'identité ou passeport),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal.

Comment ça marche ?

- Le bénéficiaire dépose son formulaire d'inscription et les pièces demandées auprès du club.
- Le club vérifie l'éligibilité du bénéficiaire et sollicite l'édition des licences auprès de sa ligue ou son comité.
- La ligue ou le comité édite la licence et transmet le formulaire de remboursement au CROS.
- Le CROS rembourse aux clubs l'aide du Département après vérification des informations fournies.

L'aide du Département est cumulable avec les autres dispositifs similaires.

Renseignements : 02 62 20 09 79 (CROS)